

Arrêté de voirie – autorisation de stationnement d'une benne à gravats 2 rue sous les percèdes

Le Maire d'Orcet,

Le Maire de la Commune d'Orcet,
Vu le code de la Route,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu l'arrêté demandé par l'entreprise SOLTECHNIC du 23 Septembre 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité pendant la durée des travaux d'évacuation des gravats, au 2 rue sous les Percèdes du Mercredi 28 septembre au Vendredi 28 Octobre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules en face du numéro 2 de la rue sous les Percèdes sera interdit du 28 septembre au Vendredi 28 Octobre 2022.

ARTICLE 2 :

La circulation des véhicules se fera de façon alternée pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 :

L'entreprise chargée des travaux sera tenue de mettre en place les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires.

ARTICLE 4 :

La benne devra être évacuée tous les vendredis soir en fin de chantier.

ARTICLE 5 :

La mairie ainsi que les riverains devront être informés par tout moyen, notamment par affichage, par la société responsable des travaux, au moins 24h avant le début de tous travaux

ARTICLE 6 :

L'agent de surveillance de la commune sera en charge de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet du Puy de Dôme.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Orcet le : 23 Septembre 2022
Signé à Orcet le 24 Septembre 2022
Publié le : 26 Septembre 2022
Transmis le : 26 Septembre 2022
Notifié à l'entreprise le 26 Septembre 2022

1ère Adjointe
Valérie ROUX
Le Maire

